



Little Manchot - Micro-crèche bilingue

Pourquoi réserver un berceau en crèche pour vos salariés ?

Qui sommes-nous ?

Little Manchot est une **micro-crèche bilingue** située à **Montebourg**, accueillant les enfants de **10 semaines à 3 ans** dans un cadre chaleureux et à taille humaine.

Notre structure propose un accompagnement individualisé dans un cadre bienveillant, grâce à un **petit effectif** [12 places] qui permet de respecter le rythme et les besoins de chaque enfant. Inspirée des pédagogies Montessori et Loczy, notre approche favorise l'autonomie, la motricité libre et le lien de confiance.

Chez nous, **l'anglais** se découvre **en douceur**, sans immersion totale ni pression, à travers comptines, jeux et activités ludiques. Une approche bienveillante qui stimule la curiosité, l'adaptabilité et l'ouverture au monde.

Notre équipe bienveillante accompagne **chaque famille** avec attention, pour faire de la petite enfance une période d'**épanouissement** en toute confiance.



Qu'est-ce qu'un berceau d'entreprise ?

Offrir des berceaux en crèche à vos salariés, c'est leur **simplifier la vie** au quotidien tout en valorisant votre engagement en faveur du bien-être au travail. Et pour votre entreprise, c'est aussi l'occasion de profiter **jusqu'à 75 % d'avantages** fiscaux. Une belle initiative, à tous les niveaux !

Grâce à votre soutien, vos salariés bénéficieront d'un reste à charge réduit tout en offrant à leur enfant les nombreux avantages de la micro-crèche.



Et pour les salariés ?



UNE MEILLEURE QUALITÉ
DE VIE AU TRAVAIL



LA PRIORITÉ POUR
OBTENIR UNE PLACE



DES TARIFS ATTRACTIFS



LA SÉCURITÉ ET LA
PROXIMITÉ



Avantage tarifaire grâce aux avantages en nature :



DES TARIFS
ATTRACTIFS

Lorsqu'une entreprise réserve une place berceau dans la micro-crèche Little Manchot, le salarié peut bénéficier d'un **tarif réduit**, inférieur au tarif habituel.

Ce tarif réduit constitue un **avantage en nature** [= un élément de rémunération non imposé, sous conditions de ne pas dépasser 2 540€/an/salarié].

Exemple pour un contrat de 42h / semaine

Tarif public	Tarif préférentiel grâce au berceau d'entreprise	Avantage salarié
8,80€/h	7,80€/h	1€/h d'économie



Texte de loi :



DES TARIFS
ATTRACTIFS

Lorsque le salarié bénéficie d'un tarif négocié par son employeur ou le comité social et économique (CSE) dont le montant est inférieur au barème défini par le gestionnaire pour les parents ne bénéficiant pas d'une place réservée par leur employeur ou le CSE de leur entreprise, il s'agit d'une aide financière assimilable à un élément de rémunération.

L'avantage individualisé correspond alors à la fraction de la subvention de réservation qui couvre la différence entre le tarif normalement appliqué par la micro-crèche et le tarif dont bénéficie le salarié de l'entreprise réservataire. Cet avantage individualisé est exclu de l'assiette de cotisations et contributions sociales dans la limite de 2 540 € par an et par salarié. La fraction de l'avantage qui excède cette limite doit être réintégrée dans l'assiette de cotisations et contributions sociales. Le contrat signé entre l'employeur et la micro-crèche doit indiquer :

Le montant annuel de la subvention versée par l'employeur au titre de la réservation de berceaux,

Le barème défini par le gestionnaire pour les parents ne bénéficiant pas d'une place réservée par leur employeur ou le CSE de leur entreprise,

Et, le cas échéant, le barème défini par le gestionnaire pour les parents bénéficiant d'une place réservée par leur employeur ou le CSE de leur entreprise.

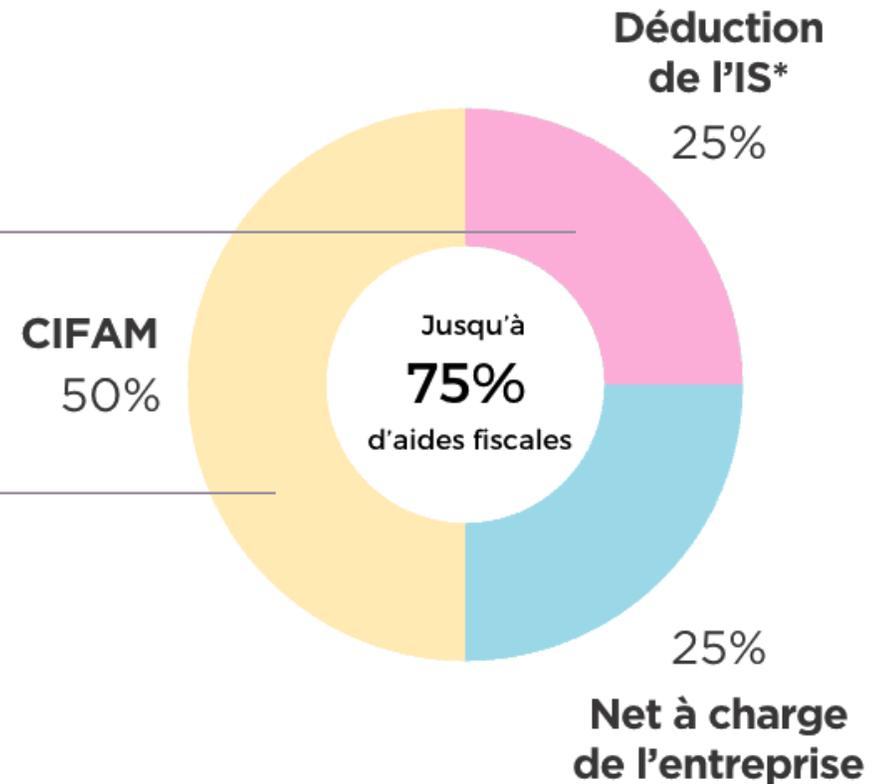
Par ailleurs, afin de connaître le montant des avantages accordés au cours d'une année par un employeur à son salarié, la micro-crèche ou le cas échéant le réseau de micro-crèches ayant perçu la subvention de réservation doit renseigner en fin d'année une attestation à destination de l'employeur qui fait apparaître le montant de l'avantage individualisé accordé durant l'année au salarié ([voir modèle en annexe](#)). Cette attestation est envoyée à l'employeur concerné avant le 15 janvier de l'année suivante.



Le financement d'entreprise

L'entreprise qui réserve la place à la crèche pour ses salariés bénéficie de 2 avantages importants :

- **La réduction de l'impôt sur société [IS]** : Le montant versé à la crèche est intégré dans les charges. Il en découle une réduction de l'IS pouvant aller jusqu'à 25%.
- **Le CIFAM [crédit impôt famille]** : réduction de l'impôt égale à 50% du montant dépensé. Lorsque le montant de l'impôt est insuffisant, l'excédent est restitué à l'entreprise au moyen d'une demande de remboursement de crédit d'impôt.



Le saviez-vous ?

Les retards et absences des salariés parents coûtent en moyenne entre 800€ et 1250€ par an et par personne. Le coût d'une demi-journée d'absence est 3 fois supérieur à celui d'une solution de garde d'urgence proposée par l'employeur.



Simulation pour une participation annuelle

de 12 000 € pour 5 j d'accueil à 42h/ semaine.

Prix annuel de la réservation d'un berceau*	12 000 €
Crédit d'impôt famille (50%) Le crédit d'impôt famille (CIFAM) prend soit la forme d'un crédit d'impôt en année N+1, soit d'un remboursement par l'État.	6 000 €
Réduction d'IS** (société assujettie à un taux de 25%) Les entreprises soumises à l'IR (et non l'IS) peuvent déduire leur cotisation de leur revenu imposable	3 000 €
Coût net annuel pour l'entreprise	3 000 €
Coût net mensuel pour l'entreprise	250 €

*Acompte de 10% à la signature puis facturation trimestrielle

**Les coûts supportés sont déductibles à hauteur du taux d'imposition de l'entreprise



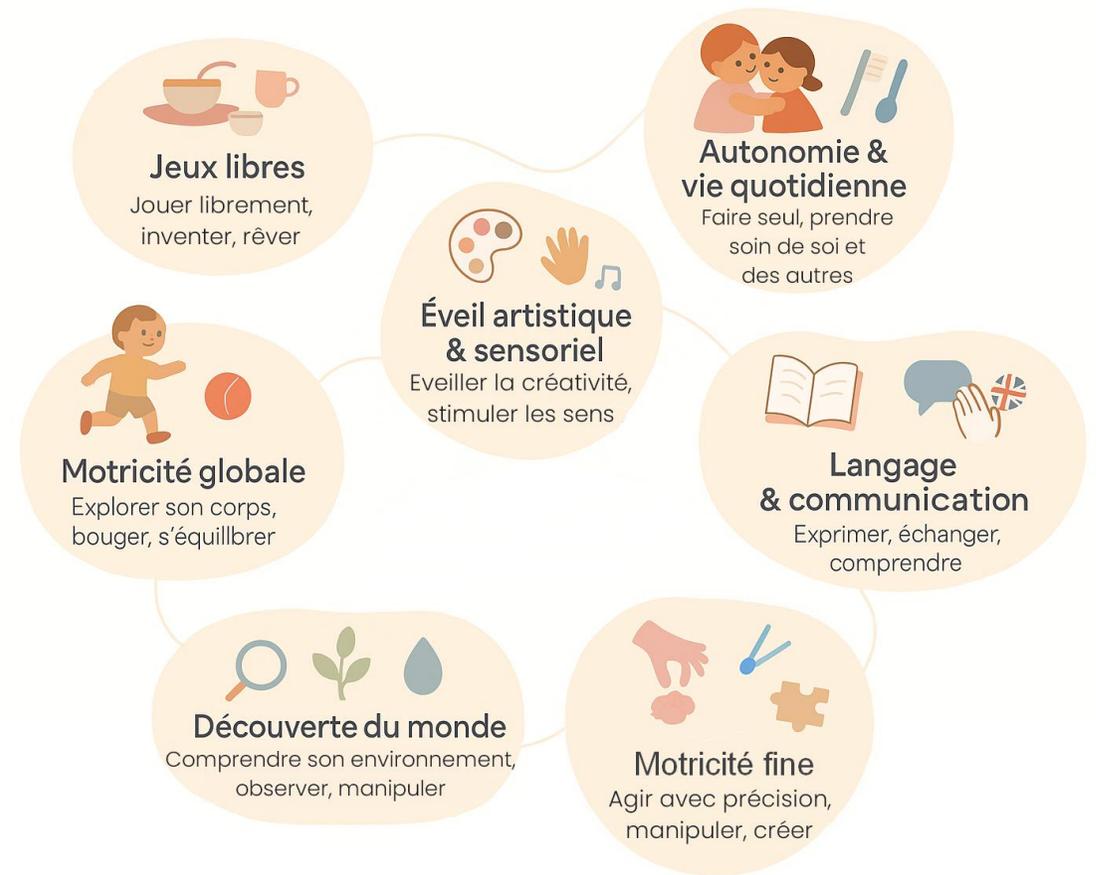
Nos axes pédagogiques

À la micro-crèche, nous accompagnons chaque enfant à travers **7 univers pédagogiques clés**, illustrés dans le schéma ci-contre.

Le portage physiologique fait également partie de notre quotidien : il sécurise, apaise et renforce le lien affectif.

Nous utilisons aussi la **langue des signes pour bébé** [baby sign], un outil simple et ludique qui permet aux tout-petits de s'exprimer avant de parler, tout en encourageant le développement du langage oral.

Notre approche bienveillante accueille chaque enfant comme une personne unique, compétente et naturellement curieuse.



Une micro-crèche bilingue, c'est-à-dire ?



Une micro-crèche bilingue qui ouvre les portes de l'anglais en douceur.

Chez nous, l'éveil à l'anglais se fait tout naturellement à travers des **comptines**, des **jeux** et des **activités ludiques**, sans immersion totale ni pression. L'objectif ? Offrir aux enfants une première découverte qui **stimule** leur esprit, **pose les bases** d'une langue étrangère, développe leur **curiosité** et leur capacité d'**adaptation**. Autant d'atouts précieux pour leur avenir.



Notre fonctionnement

✓ Proche de vos besoins

Nos crèches sont ouvertes de 7h30 à 18h15, avec une possibilité d'amplitude horaire allant de 6h15 à 19h45, adaptée aux besoins des familles et entreprises. Nous fermons 1 semaine entre Noël et le jour de l'an, et 3 semaines en été.

✓ Des formules tout compris

Nous proposons des formules d'accueil « tout inclus » : repas, goûters, couches, produits d'hygiène, outils de communication. Nos forfaits sont mensualisés, ainsi, vous réglez chaque mois le même montant.

✓ Des locaux adaptés

Nos locaux sont spécialement adaptés aux besoins de sécurité, d'hygiène et d'éveil de l'enfant. Ils sont décorés avec soin, pour que chacun s'y sente comme à la maison ! La micro-crèche est composée d'une grande salle de vie de plus de 50 m², d'une salle d'activité, de trois dortoirs pour respecter au mieux le rythme des enfants et d'une salle de change. Par ailleurs, un bureau, une cuisine et une pièce pour le personnel de la structure sont également présents.

✓ Des repas de qualité

Les repas, hormis les biberons, sont préparés et livrés chaque jour par un fournisseur spécialisé dans l'alimentation du jeune enfant en structure collective.

✓ Des informations en temps réel

Nous utiliserons Kidola, la plateforme en ligne pour que vous disposiez d'un espace famille, dans lequel vous pouvez accéder aux informations liées au quotidien de votre enfant à la crèche.



Contactez-nous



06 07 73 95 84



Creche.littlemanchot@gmail.com



Facebook : [Little Manchot](#)
Instagram : [@creche.littlemanchot](#)



<https://littlemanchot.wixsite.com/creche>

